



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/961

Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/961 - RE LYON NOUS 2021 - FINANCEMENT ET PARTENARIAT
PRIVES - CONVENTIONS DE MECENAT ET
PARTENARIAT (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET
ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6^{ème} édition de l'événement « Re Lyon Nous » le dimanche 26 septembre 2021.

Cet événement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des Lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche 7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000 personnes initialement prévues.

Les objectifs de « Re Lyon Nous » pour cette nouvelle édition sont nombreux :

- satisfaire les participants en leur permettant de vivre une journée pleine de découvertes ;
- permettre l'organisation d'un événement convivial et festif ;
- renforcer le lien intergénérationnel ;
- mettre en valeur le patrimoine culturel et les lieux emblématiques de la ville ;
- favoriser la pratique sportive.

Dans un contexte de maîtrise des budgets, le mécénat permet à la Ville de Lyon de proposer des événements de meilleure qualité.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les entreprises qui ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2021 de « Re Lyon Nous ».

Plusieurs niveaux de mécénat ont été définis sur la base du montant des participations des entreprises, qui peut prendre la forme de don en numéraire et/ou de participation en nature ou en compétences.

1 – Quatre niveaux de mécénat

Quatre niveaux ont été définis, les contreparties étant proportionnelles aux dons effectués :

- le premier niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 2 500 euros ;
- le deuxième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 5 000 euros ;
- le troisième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 7 500 euros ;
- le quatrième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 10 000 euros.

2 – Partenaires Institutionnels

Les partenaires institutionnels sont des mécènes ne sont pas identifiés par leur niveau de participation, mais par la nature de leurs actions : il s'agit d'institutions publiques, parapubliques, ou privées effectuant un travail de valorisation ou d'animation du territoire au niveau local, régional, ou national.

Chacun de ces partenaires institutionnels s'associe à l'édition 2021 de « Re Lyon Nous » à sa manière, avec ses propres ressources. Leurs actions viennent enrichir cette manifestation et permettent ainsi d'offrir des événements de qualité au public.

Les mécènes qui nous rejoignent sont :

- la compagnie nationale du Rhône pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la CARSAT Rhône - Alpes pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la société BYBLOS GROUP pour un montant de 2 500 euros en numéraire ;
- SPA Radio Scoop pour un montant de 53 389,38 euros en nature ;
- BFM Lyon Métropole pour un montant de 5 000 euros en nature.

Pour ce présent rapport, le mécénat en numéraire s'élève à 17 500 euros et le mécénat en nature s'élève à 58 389,38 euros.

D'autres partenaires souhaitant probablement soutenir l'événement vous seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

Les conventions liant la Ville de Lyon aux différents partenaires cités ci-dessus sont jointes au présent rapport.

Tous ces partenariats s'inscrivent dans le cadre du mécénat tel qu'il est prévu par la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont limitées à 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon offre des contreparties en termes de visibilité sur les outils de communication et de relations publiques et autorise les mécènes à utiliser de façon non commerciale la dénomination et le logo de la marque « Re Lyon Nous ».

Les mécènes assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés pourront ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don versé dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants), conformément à l'article 238 bis du code général des impôts.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu l'article 238 bis du code général des impôts ;

Vu lesdites conventions de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse
- Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les partenaires cités dans le rapport sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les recettes perçues au titre du mécénat en numéraire seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit 77 508, fonction 326, nature 756.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET